

**COMMUNE DE QUINTIN**  
**Département des Côtes**  
**d'Armor**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 07 septembre 2023**

Convocation du :	01 septembre 2023
Date d'affichage :	01 septembre 2023
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	12
Votants :	17

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération n° 2023/09/67 (Nomenclature 7.6)**

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

**Etaient présents :**

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE BRIS Isabelle - LE CHANU Fabienne - MORIN Sabine - BOQUEHO Stéphanie - RUEN Pauline.

**Absents excusés :** POISSON François, LE BUHAN Erwan, QUEMARD Bertrand, LE FUR Corentin, COISY Thierry, GUILLEMOT Sébastien, AUBRY Charlène, REPERANT Thibault et HELLARD Hugo.

**Procuration :**

POISSON François à CHATTARD-GISSEROT Thibault  
LE FUR Corentin à MAUJARRET Marie-Madeleine  
REPERANT Thibault à CARRO Nicolas  
COISY Thierry à AUBRY Isabelle  
AUBRY Charlène à Fabienne LE CHANU

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur CHATTARD-GISSEROT Thibault.

**Rénovation de 7 lanternes d'éclairage public au titre du fonds vert**

**Rapporteur : Emmanuel THERIN**

Annoncé le 27 août 2022 par la première ministre Elisabeth Borne et effectif depuis début janvier, le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre de sa candidature au Fonds vert de l'état et en tant que Maître d'Ouvrage, le SDE22 a obtenu une somme de 609 041 euros pour effectuer des travaux de rénovation à répartir sur l'ensemble du parc d'éclairage public départemental.

Le SDE22 a déposé une demande globale, retenue par le Préfet des Côtes d'Armor, qui cible près de 5 000 points lumineux vétustes et énergivores (équipements de plus de 35 ans).

A ce titre, le SDE22 précise les modalités financières spécifiques :

Les communes concernées disposent d'une aide de 20% d'aides en plus du financement habituel par le SDE22, sur les ouvrages éligibles.

Les financements du Fonds vert représentent une opportunité de créer une dynamique départementale en matière de transition énergétique, de diminution de la pollution lumineuse, de réduction des consommations électriques et de modernisation du parc d'éclairage public.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :**

Le projet d'éclairage public « Rénovation EP- FOND VERT » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 6 300 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie) et qui s'inscrit dans ce programme Fonds Vert.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la T.V.A.) et percevra de la commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE le 20 décembre 2019 d'un montant de 3 062,50 €.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Pour extrait certifié conforme,

M. Le Maire,  
Nicolas CARRO

Le secrétaire de séance,  
Thibault CHATTARD-GISSEROT

  


